

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 18879 du 20 décembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ1930073S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 18436 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929976S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Fourgeaud Pascal NIGEND : 150979 NLS : 8009248

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2020 :

Aracil Jean-Luc NIGEND : 145748 NLS : 8002516

Adrian Élodie NIGEND : 185155 NLS : 8045417

Béché Olivier NIGEND : 226407 NLS : 6560613

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Marivin Sandy NIGEND : 366016 NLS : 8046440

Méliande Joël NIGEND : 360805 NLS : 6738660

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 décembre 2019.

*Le général, commandant adjoint
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
H. FLAMMANT